

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

32 route d'Albertville – 74210 Faverges

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **17 novembre 2016 – 20 heures 00**

N° 124/16

Date de convocation : 10 novembre 2016

Conseillers en exercice : **34**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Présents : 22

Votants : 24

Objet : **ADMINISTRATION – GENDARMERIE – PROJET AMENAGEMENT
DE STUDIOS**

Membres Présents

Michèle LUTZ
Michel COUTIN
Ulrich GAGNERON
Laurence GODENIR
Marc LLEDO
Sylviane REY
G.CHAMPANGE
R. AUMAITRE
J.GUENAN
Valérie. GARDIER

Richard LESOT
Philippe PRUD'HOMME
Nicolas BLANCHARD
R. MERMAZ-ROLLET

Lionel LITTOZ-MONET
Hervé BOURNE
Roland BLAMPEY
Jacques TRESALLET
Rosemonde SCHINDLER
Marcel CATTANEO
Nicolas BALMONT
Jean-Louis MERLE

Membres Excusés

Gérard MERMIER

Patrick DUC

Paul CARRIER

Membres Absents

V. AMADIO
Sarah DI-GLERIA

Françoise KLEMENCIC
Lucie LITTOZ

Joëlle KOURTCHEVSKY

Jeannie TREMBLAY

Marc MILLET-URSIN

Pouvoirs

Sonia GIFFORD (R.BLAMPEY) Christian BAILLY (S.REY)

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°112/16 du 21 octobre 2016 le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le projet d'extension de la gendarmerie par la réalisation de studio au-dessus des locaux administratifs et il autorise Monsieur le Président à solliciter les services d'un architecte pour qu'il élabore un avant-projet chiffré.

Les services du Cabinet Yves BONNOT, à l'origine du projet architectural de l'actuelle caserne, ont été sollicités.

Un avant-projet sommaire nous a été communiqué et il restera joint à la présente délibération. Il offre la possibilité de cinq studios de **34,69 m²** réalisés au-dessus des locaux administratifs actuels pour un coût total estimé à **493 935 Euros HT** (447 000€ de travaux + 46 935 € ingénierie).

La demande de la gendarmerie de Faverges ne portait que sur deux studios. En effet cette réalisation permettait de renforcer ses effectifs à l'année. Toutefois, il convient de prendre en compte les renforts occasionnels pendant les périodes estivales et également l'évolution des missions des militaires au regard de l'évolution future de la population résidentielle du territoire. En conséquence, Monsieur le Président propose la réalisation de cinq studios pour répondre aux besoins dans le long terme.

Il rappelle que cette réalisation n'émane pas de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale et que, de ce fait, c'est à la collectivité qu'incombera toutes les charges (réalisation et entretien) C'est pour cette raison qu'il a été décidé de solliciter Monsieur le Préfet de Haute-Savoie pour une aide substantielle au titre de la DETR 2017.

A ce titre, il propose de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir déroger à la règle du taux maximal de 50 % (c.f. circulaire 2016 du 22 septembre 2016) pour soutenir l'effort important du territoire d'autant que le domaine d'intervention de la brigade de Faverges dépasse ses limites géographiques.

Envoyé en préfecture le 23/11/2016
Reçu en préfecture le 23/11/2016
Affiché le 23/11/2016
ID : 074-247400773-20161117-DEL_20161117_12-DE

En conséquence, il propose le financement suivant :

25% en fonds propres soit :	123 483,75 Euros
75% au titre de la DETR 2017 soit :	370 451.25 Euros

Il demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur le projet dont il s'agit et d'autoriser Monsieur le Président à saisir Monsieur le Préfet de Haute-Savoie pour qu'il veuille bien déroger à la règle d'attribution maximale de la DETR pour la porter à 75% pour le projet supra.

-O-O-O-O-O-O-

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré se prononce favorablement sur le projet d'extension de la caserne de Gendarmerie de Faverges ainsi qu'il l'est mentionné dans la présente délibération et autorise Monsieur le Président à saisir Monsieur le Préfet de Haute-Savoie pour qu'il veuille bien déroger à la règle d'attribution maximale de la DETR pour la porter à 75%.

Résultat du vote :

Votants	24	Abstention :	0	Exprimés :	24
Pour :	24	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le : 23 novembre 2016

Affichage le : 23 novembre 2016

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Environnement
- Budget

FAVERGES, le 23 novembre 2016
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN





COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

32 route d'Albertville
74210 FAVERGES

ETUDE DE FAISABILITE
GENDARMERIE NATIONALE
CONSTRUCTION DE STUDIOS AU-DESSUS DES BUREAUX
931 route d'Albertville 74210 FAVERGES

Architecte

Yves BONNOT

10 quai de la Tournette 74000 ANNECY

Tél. : 04 50 45 55 42 / yves.bonnot.archi@orange.fr

Envoyé en préfecture le 23/11/2016

Reçu en préfecture le 23/11/2016

Affiché le 23/11/2016

ID : 074-247400773-20161117-DEL_20161117_12-DE

16 novembre 2016

SOMMAIRE

1 - LE BATIMENT ACTUEL ET LE SITE

2 - PROGRAMME DES TRAVAUX ET FONCTIONNEMENT

3 - LES ORIENTATIONS TECHNIQUES

4 – ESTIMATION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2016

Reçu en préfecture le 23/11/2016

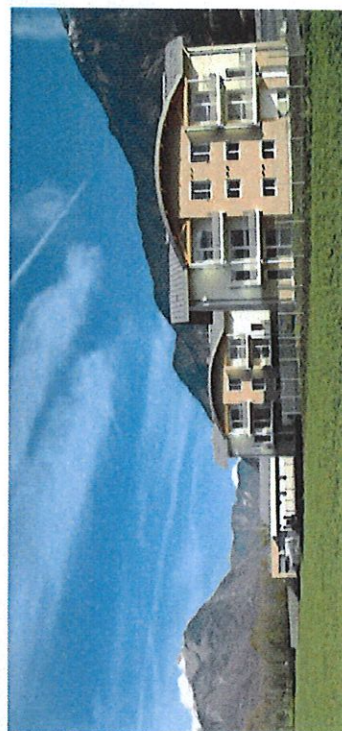
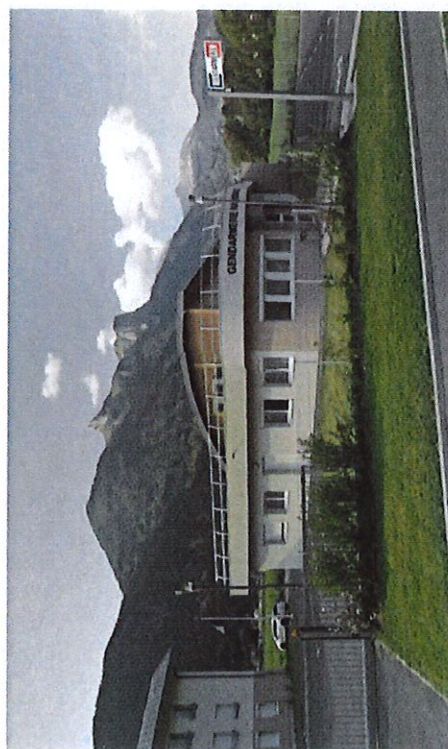
Affiché le 23/11/2016

ID : 074-247400773-20161117-DEL_20161117_12-DE

1 – LE BATIMENT ACTUEL ET LE SITE



PHOTOS DE LA BRIGADE TERRITORIALE ET DES LOGEMENTS DE FONCTION



La construction concernée par le projet est le bâtiment administratif de la gendarmerie, composé d'une partie garage (100 m²) et d'une partie bureaux (385 m² de surface utile).

Cette construction comporte deux toitures-terrasses et un local technique en ossature bois avec toiture en zinc à joints debout.

La structure du bâtiment est en béton armé et la position des murs de refend intérieurs permet d'envisager une construction en ossature bois sur la dalle haute.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
FAVERGES-SEYTHENEX

Section : C
Feuille : 000 C 04

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/11/2016
(fuseau horaire de Paris)

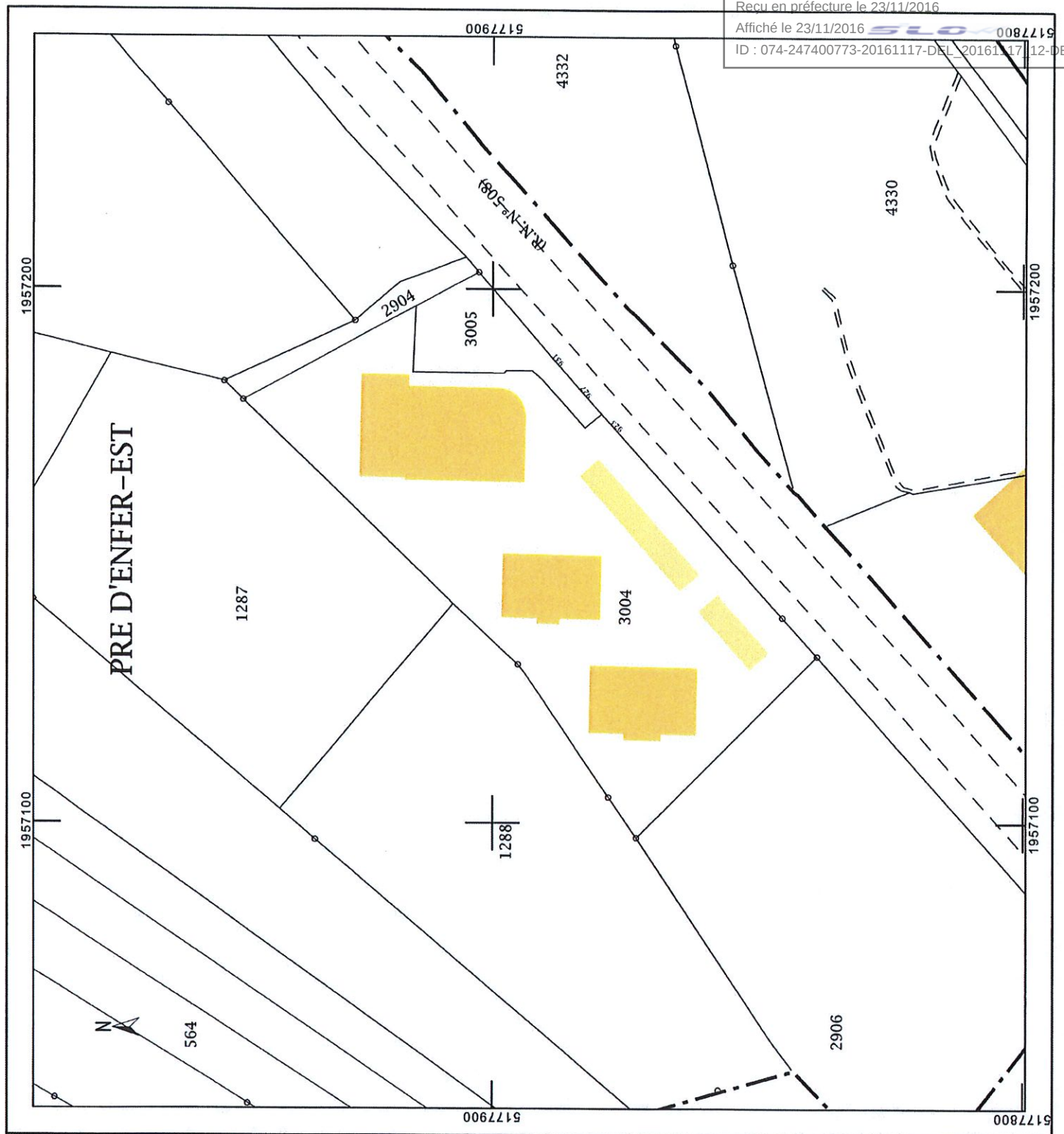
Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :

ANNECY
Cité administrative 7, rue Dupanloup 74040
74040 ANNECY
tél. 04.50.88.40.43 - fax 04.50.88.47.94
cdif.annecy@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère des Finances et des Comptes
publics



Envoyé en préfecture le 23/11/2016

Reçu en préfecture le 23/11/2016

Affiché le 23/11/2016

ID : 074-247400773-20161117-DEL 20161117-12-DE

2 – PROGRAMME DES TRAVAUX ET FONCTIONNEMENT

Le programme consiste à créer cinq T1bis pour les effectifs supplémentaires et les auxiliaires, amenés à renforcer la brigade actuelle.

Ces cinq petits logements fonctionnels, sont prévus sur la dalle haute du bâtiment administratif et doivent être indépendants au niveau de leurs accès : à cet effet, un escalier d'accès central depuis la cour de service permet de desservir une coursiue permettant de distribuer les cinq logements.

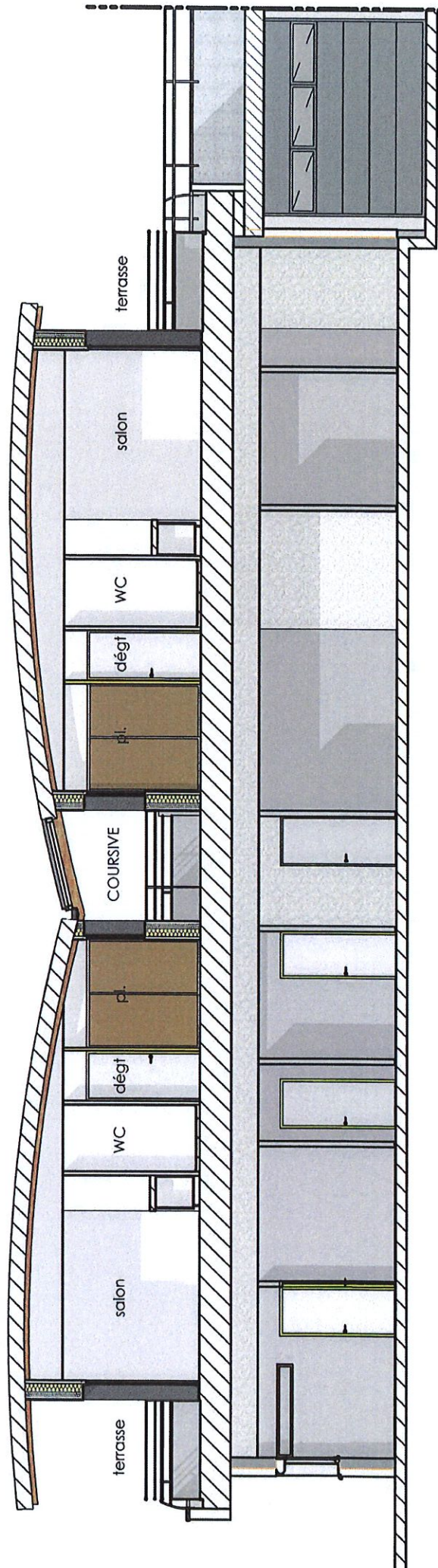
Les T1bis à créer ont chacun une surface habitable de 34.69 m² et une terrasse privative de 7.20 m².

Chaque logement comporte une petite chambre indépendante, des grands placards fonctionnels et un coin séjour/cuisine lumineux.

Le local technique existant est déposé pour réaliser le projet : un nouveau local technique attenant aux logements est créé.

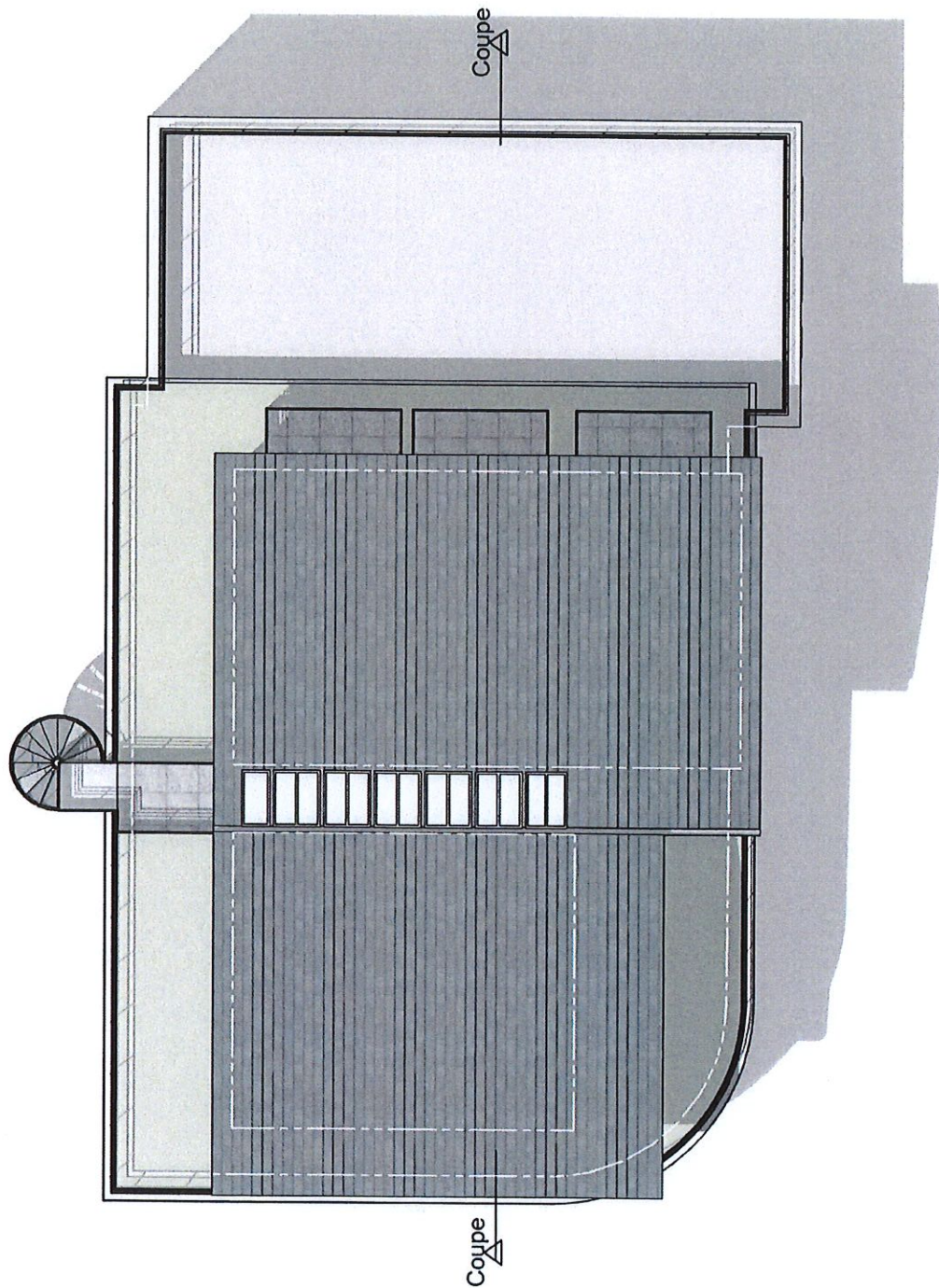
SURFACE DES LOGEMENTS

LOGEMENT T1BIS	
Séjour	16.51
Salle de bains	2.85
WC	1.09
Dégagement	5.50
Placards	1.17
Chambre	7.57
TOTAL (m²)	34.69
Soit une surface pour les cinq T1bis	173.45

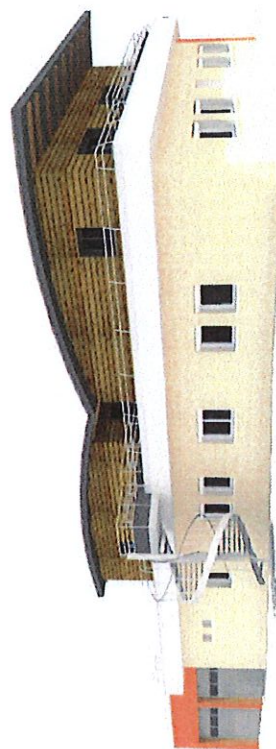
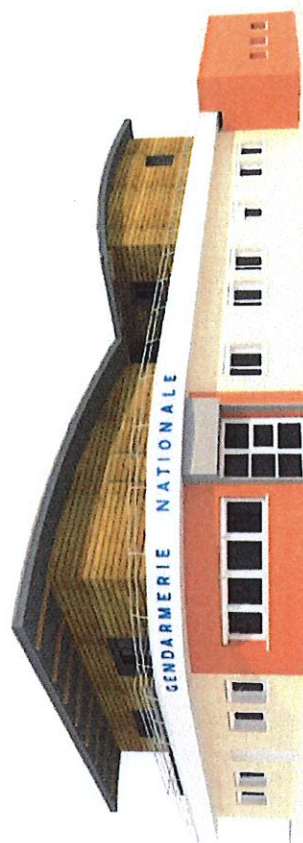
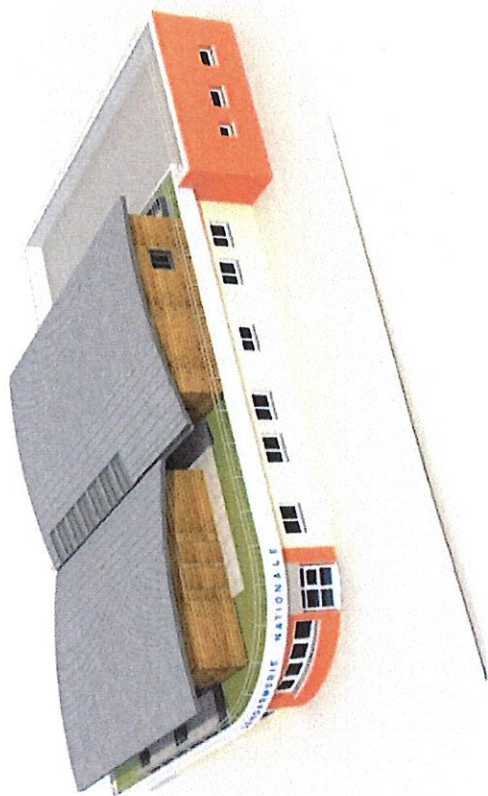


COUPE LONGITUDINALE - ech. 1/100e





VUES DU PROJET



3 - LES ORIENTATIONS TECHNIQUES

Le **local technique** existant sur la toiture-terrasse des bureaux est démonté avec précaution et évacué (voir éventuellement les possibilités de récupération de la couverture).

Cette dépose implique de démonter les systèmes d'extraction et de climatisation et de les remonter provisoirement sur la toiture-terrasse des garages.

Egalement, il faut protéger la dalle à l'emplacement du local technique démonté pour éviter des infiltrations en cas de pluie.

La protection de l'étanchéité existante est à déposer et les trémies des escaliers escamotables depuis les bureaux sont à boucher.

Le garde-corps périphérique existant au niveau de l'acrotère est conservé mais il est nécessaire de mettre en place des garde-corps au sommet de l'escalier et au droit des terrasses.

L'escalier d'accès métallique depuis la cour de service est légèrement désolidarisé de la façade existante (fondations maçonnerie à prévoir).

La construction des logements est prévue en **ossature bois avec isolation** et la couverture reprend le principe d'architecture des deux bâtiments de logements existants.

Les ouvertures sont prévues en PVC ton blanc avec volets roulants électriques.

Les matériaux et leurs teintes sont identiques à ceux du projet initial.

La coursive centrale est éclairée en toiture grâce à une partie de couverture en polycarbonate.

Remise en place du gravier de protection sur l'étanchéité conservée.

Les prestations intérieures des logements sont les suivantes :

- ❖ Habillage périphérique et cloisonnement en Placostyl, faux-plafond BA13 avec isolation en laine de verre,
- ❖ Menuiseries intérieures : bloc-portes post-formé et placards coulissants aménagés, parquet stratifié dans chambre,
- ❖ Carrelages/faïences sur l'ensemble,
- ❖ Distribution électrique depuis armoire principale des bureaux et un UTE par logement,
- ❖ Chauffage avec radiateurs raccordés sur chaufferie existante,
- ❖ Chauffe-eau électrique individuel 100 litres,
- ❖ Sanitaires : 1 WC, 1 vasque et 1 douche par logement,
- ❖ Un groupe VMC positionné en partie haute des combles avec bouches d'extraction pour chaque logement
- ❖ Peinture glycéro, ton blanc sur tous les murs vus, portes intérieures, plafonds,
- ❖ Coin cuisine aménagé,
- ❖ Raccordement des eaux usées et des eaux pluviales sur le réseau existant
- ❖ Coursive centrale et terrasses : dalles sur plots.

4 – ESTIMATION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Réseaux et raccordements	6 000
Dépose et évacuation local technique existant.....	20 000
Dépose et repose provisoire des groupes extraction	4 000
Repose définitive dans nouveau local technique	6 000
Gros-œuvre.....	15 000
Charpente, couverture, zinguerie, ossature bois	102 000
Etanchéité et protections, dalles sur plots	13 000
Menuiseries extérieures et fermetures.....	43 000
Menuiseries intérieures, parquet.....	21 000
Placo, cloisons, isolation, faux-plafonds.....	28 000
Electricité, courants faibles, chauffe-eaux	30 000
VMC	9 000
Plomberie, sanitaire.....	25 000
Chauffage (y c travaux chaufferie).....	43 000
Carrelage, faïences	14 000
Peintures intérieures	17 000
Peintures extérieures et façades	3 000
Kitchenettes.....	15 000
Escalier métallique extérieur, garde-corps.....	33 000

TOTAL HT 447 000

SOIT TTC (tva 20 %) 536 400

Prévisionnel honoraires ingénierie (architecte, bureaux béton, fluides, économiste) pour une mission de base : 447 000 € HT x 10.5 % = 46 935 € H.T.
Il faut prévoir également les honoraires du bureau de contrôle, du bureau SPS (sécurité) et l'assurance dommage-ouvrage (pour l'ensemble, prévoir environ 5 % du coût des travaux).

Y. BONNOT